

MESURES DE SOUTIEN POUR LA PROJECTION NUMÉRIQUE ANNÉE 2008

A. OBJECTIFS

1. Informer les exploitants sur les techniques de projection et les modèles économiques.
2. Soutenir la programmation des films européens projetés en numérique dans les salles de cinéma du réseau.

B. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1. Information/Communication

Europa Cinemas vise à informer les exploitants sur les évolutions de la projection numérique en salles et les modèles économiques qui s'offrent à elles pour financer leurs investissements. Ces informations sont notamment relayées au travers de la Conférence annuelle du réseau, du site Internet et de la newsletter.

2. Soutien à la programmation des films européens projetés en numérique dans les salles du réseau Europa Cinemas / MEDIA

Europa Cinemas, grâce à la contribution du Programme MEDIA, apporte un soutien financier aux exploitants européens du réseau en contrepartie d'un nombre minimum de séances consacrées aux films européens projetés en numérique 2K.

• Critères d'éligibilité pour les salles :

Pourront solliciter un soutien les salles de cinéma membres du réseau Europa Cinemas / MEDIA équipées d'un ou de plusieurs projecteurs 2K.

• Définitions :

- *Projection numérique* :

Sera considérée comme "séance numérique" toute projection d'un film ou programme cinématographique européen d'une durée minimum de 60 minutes réalisée avec un projecteur d'une résolution minimum de 2K.

- *Films européens* :

Sont qualifiés « Films Européens » les longs et courts métrages de fiction, de documentaire ou d'animation, produits ou co-produits majoritairement par une ou plusieurs sociétés européennes et à la réalisation desquels ont contribué significativement des professionnels européens (cf. critères MEDIA). Sont exclus les films à caractère publicitaire, pornographique, raciste ou faisant l'apologie de la violence.

• Modalités du soutien aux salles :

Programmation :

- Dans les pays bénéficiaires, à l'exception du Royaume-Uni, une programmation européenne en numérique comportant un minimum* annuel de 100 séances et de 5 titres de films européens sera nécessaire pour permettre à une salle de solliciter le soutien, dont un minimum de 50 séances de films européens non nationaux.

- Au Royaume-Uni, compte tenu du programme d'équipement Digital Screen Network mis en place avec le soutien du UK Film Council, une programmation européenne en numérique comportant un minimum de 140 séances et 7 titres de films européens sera nécessaire pour permettre à une salle de déclencher le soutien, dont un minimum de 70 séances de films européens non nationaux.

- Toute projection numérique devra faire l'objet d'un contrat avec un distributeur ou un ayant droit.

*Ce minimum sera évalué en fonction du marché européen sur le territoire.

Calcul du soutien

- Il sera défini en fonction du nombre de séances réalisées en numérique par les films européens dans la salle et ne pourra dépasser **15 Euros par séance** avec un maximum de
 - **5 000 € par an pour les salles équipées d'un projecteur numérique 2K,**
 - **10 000€ par an pour les salles équipées d'au moins deux projecteurs numériques 2K.**
- Le soutien est limité à 20000 € par société d'exploitation.
- Le montant du soutien ne pourra être versé qu'en contrepartie d'un investissement au moins identique de l'exploitant pour la programmation des films européens. Aucun versement ne pourra être supérieur à 1 € par entrée européenne.

Examen et versement

Europa Cinemas examinera les programmations et effectuera les versements conformément aux accords signés.

• Engagements des salles bénéficiaires :

Les salles s'engagent à :

- Communiquer à la fin de chaque année leur programmation totale de films en numérique comportant les informations suivantes : titres, nombre de séances, d'entrées, de recettes et support de diffusion pour chaque film projeté en numérique.
- Envoyer à Europa Cinemas des publications justifiant les éléments de programmation transmis.

Ces informations permettront de déclencher le versement du soutien financier aux salles si les objectifs sont atteints.

EUROPA CINEMAS – Président Claude Miller, Directeur Général Claude-Eric Poiroux
54 rue Beaubourg, F – 75003 Paris – Tél. 33 1 42 71 53 70 – Fax. 33 1 42 71 47 55
<http://www.europa-cinemas.org> – Email : info@europa-cinemas.org
Avec le soutien du Centre National de la Cinématographie (CNC)
et de la Filmförderungsanstalt (FFA)

